

Séance du 20 février 2024

COMITÉ SYNDICAL  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SUPPRESSIONS ET CRÉATIONS D'EMPLOIS

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni le vingt février de l'an deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, à Grand-Couronne dans les locaux du conservatoire, sous la présidence de Madame Julie Lesage.

Étaient présents : Mmes Julie Lesage (présidente), Bernadette Gruel (vice-présidente), Hélène Pelli (titulaire), Dieynaba Diallo (titulaire), M. Michel Cantais (vice-président), Laurent Turquer, (titulaire), Joël Bigot (titulaire)

Étaient absents excusés : M. Bruno Courtois (titulaire).

La séance est ouverte à 18 h 10 heures et Mme Pelli est nommée secrétaire de séance.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Décide la suppression des postes suivants au 1<sup>er</sup> décembre 2023 :

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 9 heures, spécialité guitare, (9/20<sup>e</sup>)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 4 heures, spécialité cor, (4/20<sup>e</sup>)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>e</sup> classe à temps non complet de 3 heures, spécialité intervention milieu scolaire, (3/20<sup>e</sup>)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>e</sup> classe à temps non complet de 6,25 heures, spécialité formation musicale, (6,25/20<sup>e</sup>)

Décide la suppression des postes suivants au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 10 heures, spécialité claviers MA, (10/20<sup>e</sup>)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 5 heures, spécialité intervention milieu scolaire, (5/20<sup>e</sup>)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 8 heures, spécialité flûte à bec, (8/20<sup>e</sup>)

Décide la suppression des postes suivants au 1<sup>er</sup> septembre 2024 :

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet de 20 heures, spécialité FM, (20/20<sup>e</sup>)

Décide la création des postes suivants au 1<sup>er</sup> décembre 2023 :

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 5 heures, spécialité guitare, (5/20<sup>e</sup>)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 5,5 heures, spécialité cor, (5,5/20<sup>e</sup>)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 1,5 heures, spécialité cor, (1,5/20<sup>e</sup>)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 4,75 heures, spécialité intervention milieu scolaire, formation musicale, (4,75/20<sup>e</sup>)

Décide la création des postes suivants au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet de 10 heures, spécialité claviers MA, (10/20<sup>e</sup>)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet de 5 heures, spécialité intervention milieu scolaire, (5/20<sup>e</sup>)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet de 8 heures, spécialité flûte à bec, (8/20<sup>e</sup>)

Décide la création des postes suivants au 1<sup>er</sup> septembre 2024 :

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet de 20 heures, spécialité FM, (20/20<sup>e</sup>)

Au vu de l'exposé,  
Vu l'avis du comité social territorial en date du 9 novembre 2023,

Décide à l'unanimité la création et la suppression des emplois décrits ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a final flourish.

Julie Lesage